corps ; car, dans ce cas, le ventre aurait rendu ce mouvement très-borné. — Un autre muscle assujettit le bassin auquel il s'attache, tandis que les autres, placés à l'extrémité des apophyses transverses des vertèbres lombaires ou dans les intervalles qu'elles laissent entre elles, produisent l'inclinaison latérale de toute la région dont ces os forment la charpente.

3° *Muscles du thorax et de l'abdomen.*

*a*) *Région thoracique.* — Ces muscles en assez grand nombre, et généralement aplatis, entrent comme parties essentielles dans la composition de la poitrine dont ils déterminent soit la dilatation, soit le resserrement, suivant ses diamètres transverse et antéro-postérieur; l'un de ces muscles, déployé en forme d'éventail sur les côtés de la poitrine, concourt à fixer l'épaule sur les parois de cette cavité, et à suspendre le tronc entre les 2 membres antérieurs. Un autre, le plus étendu de tous et nommé *diaphragme*, forme une cloison intérieure qui sépare la poitrine de l'abdomen. Quatre autres enfin occupent la partie inférieure de la poitrine, d'où ils s'étendent à l'épaule et au bras qu'ils concourent à *fixer* et *mouvoir*.

*b*) *Région abdominale.* — L'*abdomen* ou le *ventre* est une grande cavité viscérale, dont la structure, les dimensions et le mécanisme sont en rapport avec les fonctions des organes digestifs, pour lesquels elle est presque exclusivement destinée. Séparé de la poitrine ou du thorax par le diaphragme, et terminé postérieurement par le bassin, l'abdomen a ses parois inférieures et latérales formées par plusieurs grands muscles, aboutissant à de vastes aponévroses qui occupent le centre des parois abdominales inférieures. Aux portions charnues qui constituent les muscles obliques, droits et transverses, appartiennent l'extensibilité et le resserrement; aux aponévroses et à un cordon médian nommé *ligne blanche*, la résistance passive et l'inextensibilité des parois abdominales. A ces parties musculeuses et aponévrotiques, s'ajoute encore dans les quadrupèdes une large expansion jaune nommée tunique abdominale, faisant fonction de ligament suspenseur, opposé à la résistance continuelle représentée par le poids des viscères digestifs abdominaux.

La composition des parois abdominales est exactement la même dans tous les animaux domestiques : observons néanmoins que, eu égard au grand développement des organes digestifs, la tunique abdominale est beaucoup plus développée dans les herbivores que dans les omnivores et les carnivores surtout dont le tube intestinal est étroit et court. Dans le bœuf, la ligne blanche constitue un ruban de quelques lignes d'épaisseur et de plusieurs doigts de largeur.

4° *Des muscles de la tête.* — Les muscles de cette partie du tronc, nombreux et généralement petits, sont disposés par groupes au voisinage de divers appareils bien distincts de celui de la locomotion, duquel on aurait peut-être raison de les distraire pour reporter leur étude à celle des appareils dont ils font partie.

Point de muscles pour mouvoir les uns sur les autres les os du crâne et de la mâchoire supérieure; leur union est tellement serrée qu'ils sont pour ainsi dire immobiles dans leurs rapports mutuels.

*a*) *Muscles de l'oreille externe.* — L'oreille externe, dont la forme, la position et surtout les mouvemens entrent pour une si grande part dans la physionomie des animaux, est constituée par trois cartilages désignés par les noms de *conque*, d'*annulaire* et de *scutiforme*, que dix petits muscles mettent en mouvement dans tous les sens.

*b*) *Muscles de l'œil et des paupières.* — Les muscles des paupières sont au nombre de trois; l'un, nommé orbiculaire, rapproche les deux paupières l'une de l'autre; les deux autres sont élévateurs de la paupière supérieure.

*c*) *Muscles du globe de l'œil.* — Le globe de l'œil est mu dans la cavité qui le contient par 7 muscles, dont 4 droits et 2 obliques.

*d*) *Région de la face ou du chanfrein.* — Les muscles de cette région, très-nombreux, sont groupés autour de la bouche et des naseaux. Les naseaux, devant rester habituellement ouverts, ont pour charpente des cartilages auxquels s'insèrent les muscles qui doivent les dilater; on ne rencontre aucune partie musculeuse capable de déterminer l'occlusion de ces ouvertures.

Dans les lèvres, les muscles s'insèrent à la peau; leur rapprochement est déterminé par un muscle constricteur, semblable pour la disposition à celui qui rapproche les deux paupières, et le mouvement des joues par un autre muscle qui double la membrane muqueuse de la bouche.

*e*) *Muscles de la langue.* — Les principaux mouvemens de la langue sont produits par trois muscles de chaque côté, dont un la tire hors de la bouche; quelques autres mouvemens moins étendus de la langue, ainsi que les formes particulières qu'elle peut prendre, sont subordonnés à l'action des fibres propres de cet organe.

*f*) *Muscles de l'hyoïde.* — Ces muscles, au nombre de 10, sont concentrés autour de ce petit appareil osseux, auquel ils font opérer des mouvemens de totalité d'élévation et d'abaissement, ou des mouvemens partiels.

*g*) *Muscles du larynx.* — Ils sont au nombre de 11, et distingués en dilatateurs et constricteurs, suivant qu'ils agrandissent ou resserrent la cavité et l'ouverture supérieure du larynx, par le mouvement qu'ils impriment aux cartilages qui en forment la charpente. Indépendamment de ces muscles, d'autres, beaucoup plus étendus, sont préposés aux mouvemens de totalité de l'organe vocal. (Voyez *Appareil respiratoire.*)

*h*) *Muscles du pharynx.* — Ces muscles, au nombre de 14, composent la couche musculeuse de l'arrière-bouche. Ils sont dilatateurs ou constricteurs; ces derniers, en plus grand nombre, doivent être considérés comme les agens essentiels de la déglutition.

*i*) *Muscles du voile du palais.* — Le voile du palais est tout à la fois tendu et élevé, dans le moment où les alimens franchissent l'isthme du gosier par trois petits muscles, deux latéraux et un médian.

*k*) *Muscles moteurs de la mâchoire inférieure.* — Ces muscles sont au nombre de 4 de chaque côté, leur développement, toujours en rapport avec le mode d'alimentation des ani-